**APPEL À PROJETS BQR (Bonus Qualité Recherche)**

**de l’INSPÉ de BOURGOGNE**

**ANNÉE 2024**

**Financement de nouveaux projets de recherche**

Pour l’année 2024, les dotations BQR ont été reconduites. Cette enveloppe budgétaire est destinée à aider les collègues de l’INSPÉ, impliqués dans des recherches liées aux domaines de l’éducation, de la formation, de l’enseignement et de la culture, en participant, autant que faire se peut, au financement d’une partie de leurs projets de recherche ou en les aidant dans la mise en place de manifestations scientifiques.

Le dossier ci-dessous concerne les **demandes de financement pour de nouveaux projets de recherche** (c’est-à-dire non financés précédemment par le BQR-INSPÉ) qui devront obligatoirement se dérouler **sur l’année 2024**.

Il est à retourner pour **le lundi 13 mai 2024 au plus tard** au secrétariat de direction de l’INSPÉ (ra.inspe@u-bourgogne.fr). Une copie devra aussi être transmise, pour information, au directeur du laboratoire du porteur de projet.

Chaque dossier déposé sera d’abord étudié pour s’assurer de la recevabilité de la demande et vérifier que les éléments fournis sont complets et suffisamment informatifs pour permettre une expertise du dossier. Les dossiers seront ensuite répartis entre les différents rapporteurs. Deux collègues seront désignés pour chaque dossier. Ils seront, dans la mesure du possible, des membres du conseil scientifique (CS) de l’INSPÉ et ne devront pas être impliqués personnellement dans le projet. En cas de nécessité, pour des soucis d’expertise dans le domaine concerné, des personnes extérieures au CS pourront être choisies dans les laboratoires de recherche de l’uB ou dans d’autres universités (par exemple en faisant appel à des collègues de l’INSPÉ de Franche-Comté). Lors de la réunion du conseil scientifique du mois de juin 2024, le résultat de chaque expertise sera présenté aux membres du CS qui décideront alors de financer ou non tout ou partie du projet. Les réponses seront données aux porteurs de projet dans la deuxième quinzaine du mois de juin.

Les critères d’évaluation des dossiers seront les suivants :

* Originalité du projet : question vive ou d’actualité, potentiel d’avancée dans le domaine, ambition, nouveauté, innovation dans la question et/ou la méthodologie choisie…
* Qualité scientifique : appartenance ou lien avec un laboratoire de recherche, intérêt de la question de recherche, méthodologie et observables envisagés pour répondre à la problématique…
* Aspect collaboratif : Interdisciplinarité et fédération d’acteurs au sein de l’INSPÉ, ouverture à d’autres laboratoires en France et/ou à l’international…
* Retombées du projet : retombées scientifiques, pédagogiques, technologiques, retombées locales…
* Faisabilité du projet : temporalité ou planning prévisionnel avec quotité de temps passé par chacun des membres de l’équipe, méthodologie envisagée, cofinancements recherchés ou démarches entreprises en ce sens…

Dans le cadre des projets de recherche BQR-INSPÉ, pourront être financés :

* Les frais d’équipement (pour du matériel inférieur à 800 euros hors taxe)
* Les frais de déplacements, notamment pour les collectes de données
* Les frais de missions relatifs aux conférences, colloques, congrès (frais d’inscription, voyage, hébergement, repas) dans le cas d’une présentation de résultats issus de recherches financées par le BQR-INSPÉ (communication orale ou affichée).
* Les vacations (pour personnes extérieures ou étudiants, dans le cadre d’une mission bien définie en termes d’objectifs – passation d’expériences, récolte et/ou codage de données, etc. – ainsi qu’en terme de volume horaire)
* L’aide à la publication (contribution demandée par les maisons d’édition) et l’aide à la traduction d’articles pour la diffusion des résultats obtenus dans le cadre du BQR-INSPÉ.[[1]](#footnote-1)

Chaque porteur de projet veillera à justifier le plus précisément possible les fonds demandés (argumentaire dans le dossier de demande, devis, etc.) Les demandes budgétaires trop vagues, pas suffisamment explicitées ou justifiées, ne pourront être acceptées.

À noter que les porteurs de projet, en cas d’acceptation de leur demande, s’engageront à apposer les logos de l’INSPÉ de Bourgogne et de l’Université de Bourgogne sur l’ensemble des documents de communication et à mentionner le concours financier de l’Université de Bourgogne et de l’INSPÉ de Bourgogne via ce BQR-INSPÉ. A la fin de l’année, le porteur de projet s’engagera à fournir un court rapport au conseil scientifique de l’INSPÉ (rappelant les objectifs qui étaient visés, explicitant ce qui a été réalisé, résumant les résultats qui ont été obtenus…). De plus, les porteurs de projet et/ou les membres participant au projet s’engageront à présenter leurs travaux et résultats dans le cadre des journées de la recherche organisées à l’INSPÉ de Bourgogne.

**DOSSIER DE CANDIDATURE BQR-INSPÉ 2024**

**Financement de nouveaux projets de recherche**

1. **PRÉSENTATION DU PROJET**
	1. **Titre du projet**
	2. **Mots-clés**

*Indiquez quelques mots-clés incluant aussi le domaine ou la discipline dans lequel s’inscrit le projet de recherche (pour aider à la répartition des dossiers auprès des experts)*

* 1. **Résumé du projet (en 10-15 lignes)**

*Résumez en quelques lignes la nature de la problématique, les objectifs du projet, les résultats et retombées attendus…*

* 1. **Exposé du projet, objectifs généraux et spécifiques du projet, méthodologie envisagée, résultats attendus (3 pages maximum)**

*Présentez en quelques pages le rationnel du projet en situant la nature de la problématique, en exposant les objectifs généraux et spécifiques du projet, en décrivant la méthodologie envisagée ainsi que les résultats attendus et les potentielles retombées du projet. Cette partie devra ainsi permettre d’évaluer les intérêts (scientifiques, pédagogiques, technologiques…) du projet, le potentiel d’avancée, de nouveauté ou de rupture dans le domaine étudié, ainsi que la faisabilité de ou des étude(s) envisagée(s). Pour ce faire, un planning prévisionnel détaillé des étapes du projet sur l’année de financement sera fortement recommandé.*

1. **PRÉSENTATION DE L’ÉQUIPE**
	1. **Responsable du projet**

*Présentez un curriculum vitae abrégé du responsable du projet (pour être éligible, le projet doit être porté par un enseignant-chercheur de l’INSPÉ de Bourgogne)*

* 1. **Laboratoire de rattachement**
* Avez-vous également transmis ce dossier de candidature au directeur·rice de votre laboratoire ?
* Oui 🞏 Non
	1. **Equipe – Partenaires – Collaborations**

*Présentez rapidement la liste des participants au projet (nom, prénom, qualité, laboratoire de rattachement, rôle / fonction / expertise au sein du projet). Dans le cas de personnes impliquées dans plusieurs projets de recherche, indiquez le pourcentage d’intervention des personnes concernées dans les différents projets.*

* 1. **Publications de l’équipe**

*Indiquez une liste des 5 publications les plus significatives du responsable du projet et/ou des membres de l’équipe (sur la thématique étudiée quand cela est possible).*

1. **PRÉSENTATION DU FINANCEMENT DEMANDÉ**
	1. **Demande budgétaire dans le cadre du BQR-INSPÉ**

*Expliquez de manière précise, détaillée et justifiée les fonds demandés dans le cadre du BQR-INSPÉ en séparant les frais selon leur catégorie (déplacements et missions, équipement, vacations, etc.) Dans le cas des vacations, mentionnez obligatoirement la durée prévue pour le recrutement (par exemple, un mois d’IGE…) ou le volume horaire estimé pour réaliser les tâches prévues (ce qui permettra d’évaluer en amont le montant du salaire à provisionner augmenté des charges employeur).*

* 1. **Demande de cofinancements**

*Indiquez une liste des cofinancements obtenus et/ou demandés. Dans le cas de cofinancements acceptés, merci de joindre une lettre de soutien du (ou des) co-financeur(s) concerné(s).*

1. La participation aux frais de traduction se fera au maximum à hauteur d'un article par projet de recherche (ou d'un article par axe de recherche pour des projets plus conséquents regroupant plusieurs problématiques ou plusieurs équipes) avec une somme maximale de 800 euros TTC par prestation. [↑](#footnote-ref-1)